



Saint-Saphorin, le 22 novembre 2010

Municipalité

de

St-Saphorin

(Lavaux)

AU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SAPHORIN

Préavis municipal no 299

Redéfinition du crédit d'étude octroyé le 10 décembre 2009

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le 10 décembre 2009, votre Conseil a voté un crédit de CHF 28'000.-, pour l'étude d'une sous-variante « Mur » de parking souterrain proposée par le SIPAL et le Service des routes. Cette étude a été quelques peu freinée pour les raisons décrites dans le préavis no 296 du 6 octobre 2010 et n'a été relancée qu'à la fin de l'été 2010.

Lors de sa séance du Conseil communal du 1^{er} novembre 2010, la Municipalité a présenté, de manière informelle, l'esquisse d'une nouvelle variante de parking en surface. Cette nouvelle variante impliquerait de déplacer, vers l'aval, le tracé de la route cantonale, soit en bordure de la voie CFF, grâce au nouveau mur de soutènement envisagé.

Il résulte de l'esquisse ci-jointe que les places de stationnement supplémentaires seraient ainsi établies à l'amont de la route cantonale, en contrebas du chemin du Chapon. A l'aval de la route cantonale, on aurait désormais exclusivement un cheminement agréable pour les piétons et une piste cyclable pour les vélos, qui fait actuellement défaut.

Cette variante, proposée spontanément en octobre 2010 par M. Ventura - architecte antérieurement mandaté par l'Etat et désormais consulté par la Commune, par l'intermédiaire du bureau Willi pour les aspects esthétiques - se distingue donc de la variante « surface avec mur » comprenant de nouvelles places de stationnement à l'aval de la route cantonale, variante qui fait formellement l'objet du crédit d'étude octroyé par votre conseil lors de sa séance du 10 décembre 2009 (cf. 2^{ème} esquisse également jointe).

Il faut souligner que cette solution d'un déplacement de la route cantonale vers l'aval n'avait pas été envisagée initialement, au moment des premières études des différentes variantes de parking en surface et en souterrain, en raison des contraintes imposées par le Service des routes. En effet, à l'époque, le Service des routes refusait tout rétrécissement de la route cantonale.

Du point de vue du bureau Merlini et Ventura et du bureau Willi, ainsi que de la Municipalité, cette nouvelle variante, avec places de stationnement à l'amont d'une route cantonale déplacée vers l'aval, ne présente que des avantages, par rapport à celle visée par votre décision du 10 décembre 2009.

Il serait, en effet, plus esthétique que les voitures parkées soient à l'amont, ainsi absorbées dans la pente, et moins visibles, aussi bien depuis le lac, que depuis les vignes, que si elles sont configurées à l'aval, comme actuellement.

L'accès au village depuis les places de stationnement est en outre facilité.

Enfin, un lieu de circulation agréable pour les piétons et les cyclistes serait désormais aménagé à l'aval de la route cantonale.

De plus, à première vue, selon le bureau Willi, il n'apparaît pas que les travaux de soutènement seraient notablement plus onéreux dans l'hypothèse du déplacement de la route cantonale que dans celle de la création des places de stationnement à l'aval.

A ce jour, compte tenu de ce que l'étude de la configuration de nouvelles places de stationnement à l'aval de la route cantonale, en surface, n'avait guère avancé jusqu'à cet été, il serait possible d'abandonner cette variante pour ne développer, désormais, plus que celle impliquant que des places en surface soient créées uniquement à l'amont de la route cantonale décalée vers l'aval, sans coût supplémentaire.

C'est ce que la Municipalité vous propose, par le présent préavis.

Subsidiairement, il serait envisageable d'augmenter le crédit d'étude pour permettre d'étudier les deux variantes, soit celle faisant objet de la décision de votre Conseil du 10 décembre 2009 et la nouvelle variante avec déplacement de la route à l'aval et création de places de stationnement à l'amont de celle-ci.

Il en résulterait un coût supplémentaire, hors taxes, de CHF 13'180.50.- (CHF 14'234.94.- TTC au taux TVA de 8 % dès le 1^{er} janvier 2011). Le cas échéant, ce montant sera financé par la trésorerie courante et imputé sur le crédit de construction octroyé le 2 juin 2008.

CONCLUSIONS

Plaise dès lors au Conseil communal de prendre la décision suivante :

- vu le préavis municipal no 299
- ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce projet
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

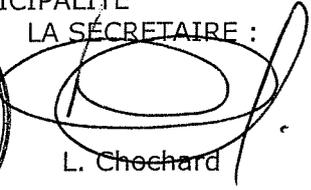
LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- I.- Accepter que le crédit d'étude de CHF 28'000.- hors taxe octroyé le 10 décembre 2009 porte désormais sur une variante de création de places de stationnement à l'amont de la route cantonale, après déplacement de celle-ci vers l'aval, et que la variante présentée selon l'esquisse annexée au préavis, adoptée le 10 décembre 2009, soit ainsi abandonnée en l'état ;
- II.- Subsidiairement à la conclusion I, compléter le crédit d'étude octroyé le 10 décembre 2009, en ce sens qu'un montant supplémentaire de CHF 13'180.50.- HT (CHF 14'234.94.- TTC) est alloué pour étudier, en sus de la variante présentée selon l'esquisse annexée au préavis accepté le 10 décembre 2009, une variante de création de places de stationnement à l'amont de la route cantonale après

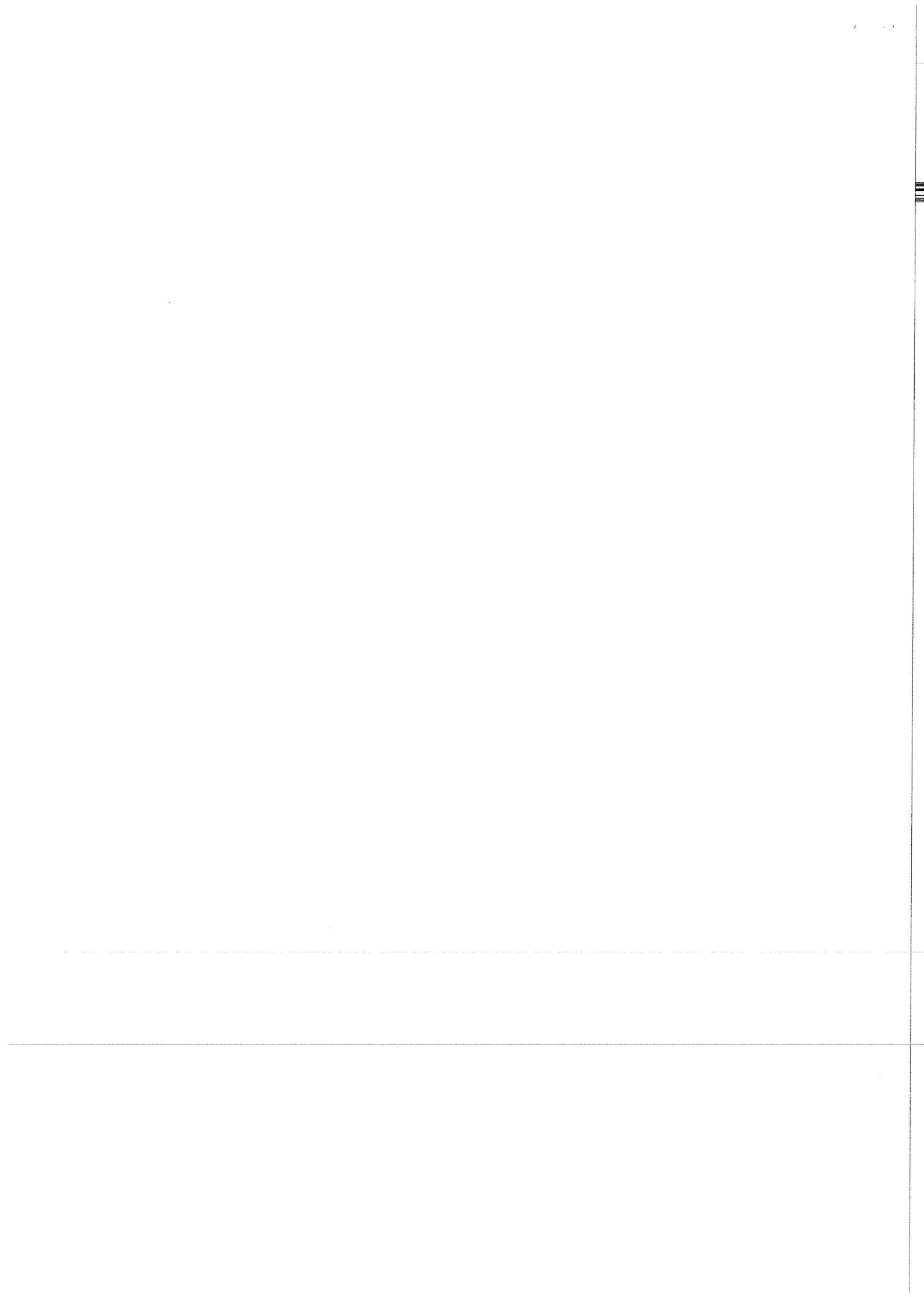
déplacement de celle-ci vers l'aval. Ce montant sera financé par la trésorerie courante et imputé sur le crédit de construction octroyé le 2 juin 2008.

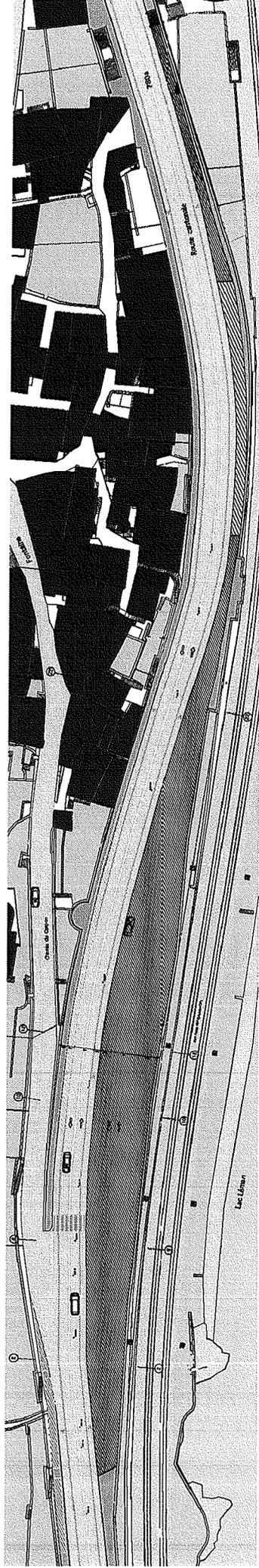
M. Alexandre Bernel, Syndic, se tient à disposition de la commission chargée de l'étude de cet objet.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
LE SYNDIC :  LA SECRETAIRE : 
A. Bernel  L. Chochard

Annexes : Variantes B et C proposées par le bureau Merlini & Ventura datées du 14.10.2010





1/200, réduction A3

Appréciation d'accessibilité, de confort et de sécurité

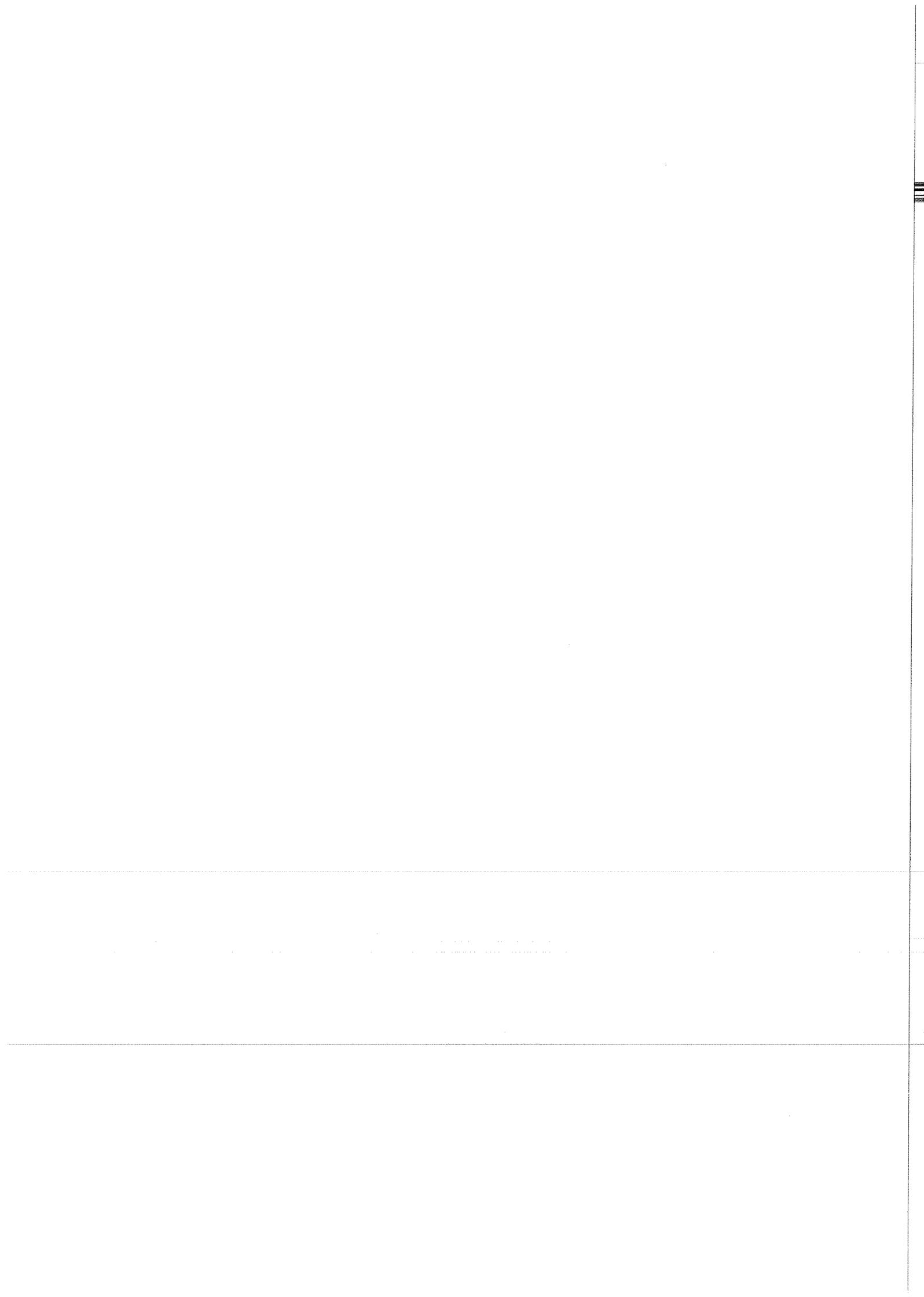
- _voitures : +
- _piétons : -
- _vélos : +

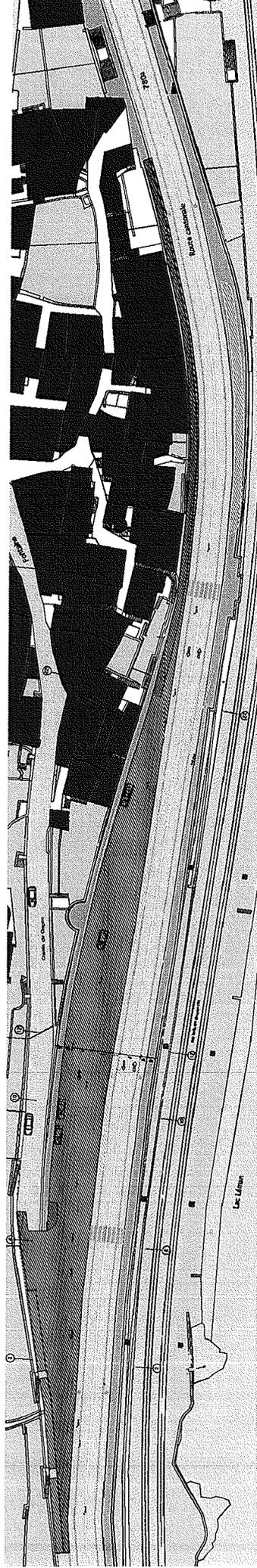
Nombre de places

- _places supprimées : 42
- _places existantes conservées : 9
- _places nouvelles, estimation : 86
- _total de places, estimation : 95



95





1/200, réduction A3

Appréciation d'accessibilité, de confort et de sécurité

- _voitures : +
- _piétons : +/-
- _vélos : +

Nombre de places

- _places supprimées : 41
- _places existantes conservées : 10
- _places nouvelles, estimation : 75
- _total de places, estimation : 85

